

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 17 mars 2021

Extrait des délibérations

**Délibération relative à l'étude économique de pondération pour le renouvellement
général des membres de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 713-11 à L. 713-13, R. 711-47, R. 713-66, R. 713-67 et A. 713-26 à A. 713-30 ;

Vu les données fournies par les CCI rattachées requises par le code de commerce ;

Exposé des motifs

Considérant que le prochain renouvellement général se déroulera en novembre 2021 conformément aux dispositions du code de commerce ;

considérant que le Préfet de région doit prendre un arrêté avant le 20 avril 2021 pour fixer la composition et la répartition des sièges de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes sur la base d'une étude économique de pondération qu'elle réalise ;

considérant que le poids économique de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que celui des CCI qui lui sont rattachées est déterminé par l'étude économique de pondération et qu'il doit être pris en compte pour certaines décisions prises par CCI France dans le cadre de l'exercice de ses missions;

le projet d'étude économique de pondération figurant en annexe propose de fixer la composition de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes à 120 sièges répartis en catégories et sous-catégories, et entre les CCI rattachées de la circonscription de la manière suivante :

	Nombre total de sièges	Dont Commerce	Dont Commerce 0 à 9 salariés	Dont Commerce 10 salariés et +	Dont Industrie	Dont Industrie 0 à 49 salariés	Dont Industrie 50 salariés et +	Dont Services	Dont Services 0 à 9 salariés	Dont Services 10 salariés et +
CCI Ain	9	2	1	1	3	2	1	4	2	2
CCI Allier	4	1	1	0	2	1	1	1	1	0
CCI Ardèche	4	1	1	0	2	1	1	1	1	0
CCI Beaujolais	3	1	1	0	1	1	0	1	1	0
CCI Cantal	3	1	1	0	1	1	0	1	1	0
CCI Drôme	8	2	1	1	3	2	1	3	2	1
CCI Grenoble	11	2	1	1	3	2	1	6	4	2
CCI Haute Loire	3	1	1	0	1	1	0	1	1	0
CCI Haute-Savoie	11	3	2	1	3	2	1	5	3	2
CCI Lyon Métropole St Etienne Roanne	39	10	6	4	10	6	4	19	9	10
CCI Nord Isère	8	2	1	1	3	2	1	3	1	2
CCI Puy de Dôme	8	2	1	1	3	2	1	3	2	1
CCI Savoie	9	2	1	1	2	1	1	5	3	2
CCIR Auvergne-Rhône-Alpes	120	30	19	11	37	24	13	53	31	22

Décision

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes demande à l'Assemblée Générale d'approuver la présente étude économique de pondération et habilite son Président à transmettre la présente délibération accompagnée de l'étude économique de pondération au Préfet de région pour prendre l'arrêté de composition de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes prévu à l'article R. 711-47 du code de commerce ainsi qu'au Président de CCI France et au Ministre de tutelle.

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 59
Votants : 97

Voix pour : 97
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
le 24 mars 2021



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND

